

LUTTE CONTRE L'ANTISEMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le 31 juillet 2025, la loi dite de « Lutte contre l'antisémitisme dans l'Enseignement supérieur » a été promulguée, après des tentatives pour en empêcher l'adoption.

Une motion de FO demandant son retrait a été adoptée au CNESER, LFI a effectué une saisine du Conseil constitutionnel et, début octobre encore, une délégation FO-ESR a été reçue au Ministère de l'Enseignement supérieur pour réaffirmer son opposition.

Les opposants à cette loi la jugent à la fois nuisible, en raison d'un soi-disant « assujettissement idéologique » de l'université à l'État et inutile, estimant que les outils juridiques existants suffiraient à lutter contre l'antisémitisme et les autres formes de discrimination.

Unité Laïque s'étonne de cette contradiction : si la loi est réellement inutile, pourquoi tant d'acharnement à la combattre ? Et si elle suscite une telle résistance, faut-il en déduire que les discours et actes antisémites qui se multiplient de manière inquiétante à l'université depuis le 7 octobre 2023, seraient désormais considérés comme relevant de la liberté académique ? De la liberté d'expression ?

Unité Laïque appelle les présidents d'université à rester fermement attachés aux principes fondamentaux et aux valeurs universalistes qui fondent l'Enseignement supérieur français, et à agir avec détermination et courage face à la résurgence de l'antisémitisme à l'Université.

Ce communiqué de presse est le premier publié par la Section Unité Laïque – Universités, ouverte à tous les enseignants chercheurs désireux de mener le combat laïque et républicain pour la science et contre les dérives idéologiques.

Pour rejoindre UL-Universités, envoyez un message à contact@unitelaique.org – Objet : UL-Universités

Unité Laïque est une association qui a pour objet la défense, la promotion et le développement de la laïcité et des principes républicains en France, dans l'Union européenne et dans les instances internationales et supranationales. Elle attache une importance particulière au maintien et au respect de la laïcité dans les institutions de l'État et dans les collectivités territoriales. Elle œuvre à l'unité des laïques.